

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 24 Juin 2019.

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 24 Juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents :

21

P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB
KEBAY - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ -
F. NDOMBELE - M. GAMINETTE - Y. BOUKANTAR - M. AUBRY - S. GHENAIM - L.
CAMARA - S. RAKOUB - S. GIBERT - K. OUKBI.

Absents Excusés Représentés :

8

A. QAROUACH représenté par Y. BOUKANTAR - M. SOILIH I représenté par D. ATIG - Y.
ITOUA représentée par F. OGBI - C. RENKLICAY représentée par P. RIO - G. BAGAVANE
représenté par S. LAATIRISS - T. DIAWARA représentée par C. TAWAB KEBAY - S.
GAUBIER représenté par S. GIBERT - A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

Absents :

6

P. TROADEC - L. HERGAUX - C. M'PIANA - S. BENDIAB - D. DIARRA - G. BINOIS.

Délibération N° DEL - 2019 - 0083 : « Demande de subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) - Projet Micro-Folies ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-1, L2334-40 à L2334-41, R. 2334-36 à R. 2334-38,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 portant répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État.

Considérant le projet de Micro-Folies proposé au financement du dispositif du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Délibère et,

DEL – 2019 - 0083

Approuve le projet de Micro-Folies déposé au titre du dispositif du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Sollicite de la Préfecture de Région Ile de France, le financement de ce projet dans le cadre du dispositif Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes y concourant

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,



Philippe RIO

Vote : *Pour* : 27
 Abstentions : 2 (K. OUKBI – A. LAMOTHE).

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 27 JUIN 2019

Transmis au contrôle de légalité le : 27 JUIN 2019